

REVITALISATION ET REDYNAMISATION DU TERRITOIRE DE BELFORT



DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Réunion d'information du 17 septembre 2009

Alain SEID

Président

Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort



CCI
Territoire de Belfort



Jean-Benoît ALBERTINI

Préfet

Préfecture du Territoire de Belfort



Gilles CASSOTTI

Commissaire à la réindustrialisation

Franche-Comté



Les outils de développement



Le Fonds National de Revitalisation des Territoires (FNRT)

Jean-Marc DUCIMETIERE

Directeur régional OSEO



Le Fonds National de Revitalisation des Territoires (FNRT)

Objectifs

- Revitalisation économique des territoires touchés par des restructurations d'entreprises.

Territoire de Belfort = enveloppe d'intervention d'**1,5M€**
pour l'ensemble du département, avec une attention particulière pour le Sud Territoire.

Entreprises bénéficiaires

- de – de 1 000 salariés,
- créant ou préservant de 10 à 500 emplois,
- porteuses de projets de développement.



Le Fonds National de Revitalisation des Territoires (FNRT)

Modalités

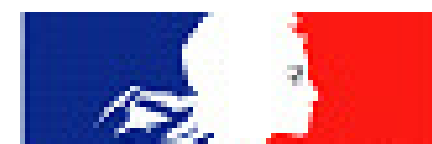
- **Prêts sans garanties**, voire de mesures d'assistance technique financées par des subventions
- Recherche systématique de **co-financement** ou un **apport en capital** par un investisseur privé



Le Fonds National de Revitalisation des Territoires (FNRT)

Contacts

- Préfecture – Celia TROMSON
Tél. 03 84 57 15 72
celia.tromson@territoire-de-belfort.pref.gouv.fr
- Caisse des Dépôts – Antoine BREHARD
Tél. 03 81 25 07 07
antoine.bernard@caissedesdepots.fr
- OSEO Franche-Comté – Jean-Marc DUCIMETIERE
Tél. 03 81 47 08 90
jm.ducimentiere@oseo.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Belfort Investissement

*et le nouveau dispositif de mutualisation des conventions
de revitalisation à l'échelle de l'Aire Urbaine*

Philippe CHEVALLIER

Secrétaire général Belfort Investissement



Belfort Investissement *et le nouveau dispositif de mutualisation
des conventions de revitalisation à l'échelle de l'Aire Urbaine*

Objectifs

- Soutien financier aux projets industriels ou tertiaires, créateurs d'emplois

Entreprises bénéficiaires

- Entreprises industrielles ou tertiaires,
- Programme de développement ou de redynamisation conduisant à des créations d'emplois ou à une consolidation des emplois existants.



Belfort Investissement *et le nouveau dispositif de mutualisation
des conventions de revitalisation à l'échelle de l'Aire Urbaine*

Modalités

- Avances remboursables, et exceptionnellement subventions
- Montant défini selon les besoins de l'entreprise et le nombre de créations ou de maintiens d'emplois durables

Co-financements de projets tels que :

- la création d'emplois industriels ou tertiaires industriels en CDI (projets prioritaires),
- le soutien à la création, à la reprise et à la transmission d'entreprise,
- l'aide au projet de diversification...



Belfort Investissement *et le nouveau dispositif de mutualisation
des conventions de revitalisation à l'échelle de l'Aire Urbaine*

Contacts

- Philippe CHEVALLIER – Belfort Investissement
Tél. 03 84 26 79 33 // 06 71 27 92 21
philippe.chevallier@belfort-investissement.com
- Valérie BRETEY – CCI du Territoire de Belfort
Tél. 03 84 54 54 00
direct.cci@belfort.cci.fr



Les outils OSEO de renforcement de la trésorerie des PME

Jean-Marc DUCIMETIERE

Directeur régional OSEO



Les outils OSEO de renforcement de la trésorerie des PME

Objectifs

- permettre aux PME d'obtenir les financements dont elles ont besoin pour poursuivre leur développement

AVANCE +

Entreprises bénéficiaires

- Entreprises titulaires de marchés, de commandes auprès de grands donneurs d'ordre publics et privés
- Entreprises créées depuis moins de 3 ans (Avance + Jeune Entreprise) sans garantie personnelle du dirigeant



Les outils OSEO de renforcement de la trésorerie des PME

AVANCE +

Modalités

- Crédit confirmé d'une durée d'un an renouvelable.
- Créances cédées, à titre de garantie, à OSEO qui en assure l'avance.
- Remboursements effectués automatiquement par le règlement des factures domiciliées chez OSEO.
- Gestion quotidienne du compte Avance + de l'entreprise grâce au service en ligne *e-tréso*



Les outils OSEO de renforcement de la trésorerie des PME

FONDS DE GARANTIE SPECIFIQUE

Entreprises bénéficiaires

- TPE, PME et ETI rencontrant, ou susceptibles de rencontrer, des difficultés de trésorerie non structurelle

Modalités

- Prêts à moyen terme (2 à 7 ans) y compris les prêts personnels aux dirigeants pour réaliser des apports en fonds propres, et les cessions-bails (jusqu'à 10 ans)
- Franchise de 9 mois (sauf entreprises de - de 3 ans)



Les outils OSEO de renforcement de la trésorerie des PME

FONDS DE GARANTIE SPECIFIQUE « Ligne de crédit confirmé »

Entreprises bénéficiaires

- TPE, PME et ETI rencontrant, ou susceptibles de rencontrer, des difficultés de trésorerie non structurelle

Modalités

- Lignes de crédit à court terme confirmées sur 12 mois mini. à 18 mois max.
- Garantie non renouvelable
- Engagements par signature non éligibles
- Franchise de 4 mois (sauf entreprises de - de 3 ans)



Les outils OSEO de renforcement de la trésorerie des PME

Contacts

- Christophe TEILLARD – OSEO Franche-Comté
Tél. 03 81 47 08 30
christophe.teillard@oseo.fr



Les outils de renforcement des fonds propres



La plateforme Franche-Comté de coordination du financement en fonds propres des entreprises

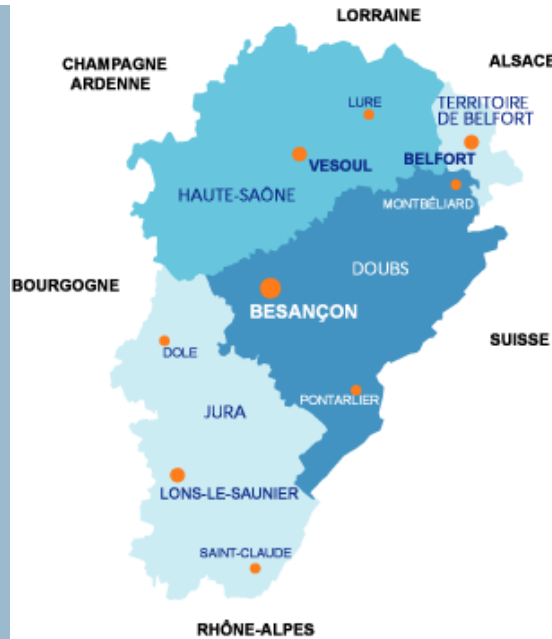
Antoine BREHARD

Directeur régional Caisse des Dépôts



Direction régionale Franche-Comté

Centre d'affaires La City
4 rue Gabriel Plançon
25044 Besançon Cedex
03 81 25 07 01
antoine.brehard@caissedesdepots.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



17 septembre 2009



Le groupe Caisse des Dépôts Aujourd'hui

« La Caisse des dépôts et consignations et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités locales et peut exercer des activités concurrentielles. »

Article L. 518-1 du code monétaire et financier



Caisse
des Dépôts

Plan stratégique

ELAN 2020 : au service des urgences du pays

■ L'identité : l'intérêt général

■ 4 grandes priorités

- 1 - **Logement et politique de la ville** : 90 000 logements/an
- 2 - **Universités** et économie de la connaissance : **500 M€ en 3 ans**
- 3 - Financement des **PME** : **1 Md € en 3 ans**, 1 PME par jour
- 4 - Apport de solutions innovantes dans le domaine du **développement durable** : production d'énergies renouvelables, financement des grandes infrastructures, biodiversité, performance énergétique, éco-quartiers

■ + **Gestion performante des grands mandats**

- **services bancaires** : dépôts des clients des notaires
- **fonds d'épargne** : Livret A, Livret Développement Durable
- **retraite et prévoyance** : CNRACL, IRCANTEC, ... 1 retraite sur 4
- avec recherche de la performance pour refonder en permanence l'utilité sociale des interventions de la Caisse des Dépôts

Mobilisation de la Caisse des Dépôts pour le soutien de l'économie, en faveur des entreprises et des collectivités locales à hauteur de 48 Md€ dont

- Mise à disposition des banques de **16 Md€** (Livret épargne populaire et livret Développement durable) pour des prêts aux PME
- Apport supplémentaire à Oséo : **5 Md€**
- Enveloppe pour des prêts aux collectivités locales : **5 Md€**
- Recapitalisation de **DEXIA : 2 Md€**
- Avances à la Société de financement de l'économie française : **10 Md€**
- Création du **Fonds Stratégique d'Investissement (FSI)**, filiale de la Caisse des Dépôts, doté de **20 Md€** (ÉTAT et CDC)
- Création du **Fonds de modernisation des équipementiers (FMEA) doté de 600 M€ (200 M€ FSI, 200 M€ PSA, 200 M€ Renault)**
- Gestion du Fonds national de revitalisation des territoires (**FNRT**), en association avec l'État et Oséo (150 M€)
- Implication dans le dispositif « NACRE » (nouvelles aides à la création, doté par un fonds alimenté par le LDD, ex CODEVI)

Les interventions de la Caisse des Dépôts en Franche-Comté, des effets levier

- Des **investissements directs** de 4,4 M€ en 2008, avec un portefeuille total de **13 M€** dans des projets représentant **54 M€** en Franche-Comté
 - 1 € CDC investi pour 4 € investis au total
 - des exemples : Numérica, Alvancia, Imessa ; en perspective : CEMBA – FUTURA (pôle de compétitivité « véhicule du futur »)
 - CDC actionnaire d'outils de portage immobilier d'entreprise (400 000 m² en Franche-Comté) : SEMPAT 90, Batrifranc, SAIEMB, ...
- Des **interventions** dans :
 - le logement et l'habitat : 130 M€ en 2008
 - l'aménagement : 110 M€ de préfinancements
 - les infrastructures : 90 M€ pour la LGV Rhin-Rhône
 - le développement numérique : l'enjeu futur du très haut débit
 - les énergies renouvelables : Micro hydroélectricité (Séquanie, Bluepower)
- **Des investissements en fonds propres au capital de PME (fonds nationaux et régionaux ...)**



La Caisse des Dépôts et les PME en Franche-Comté

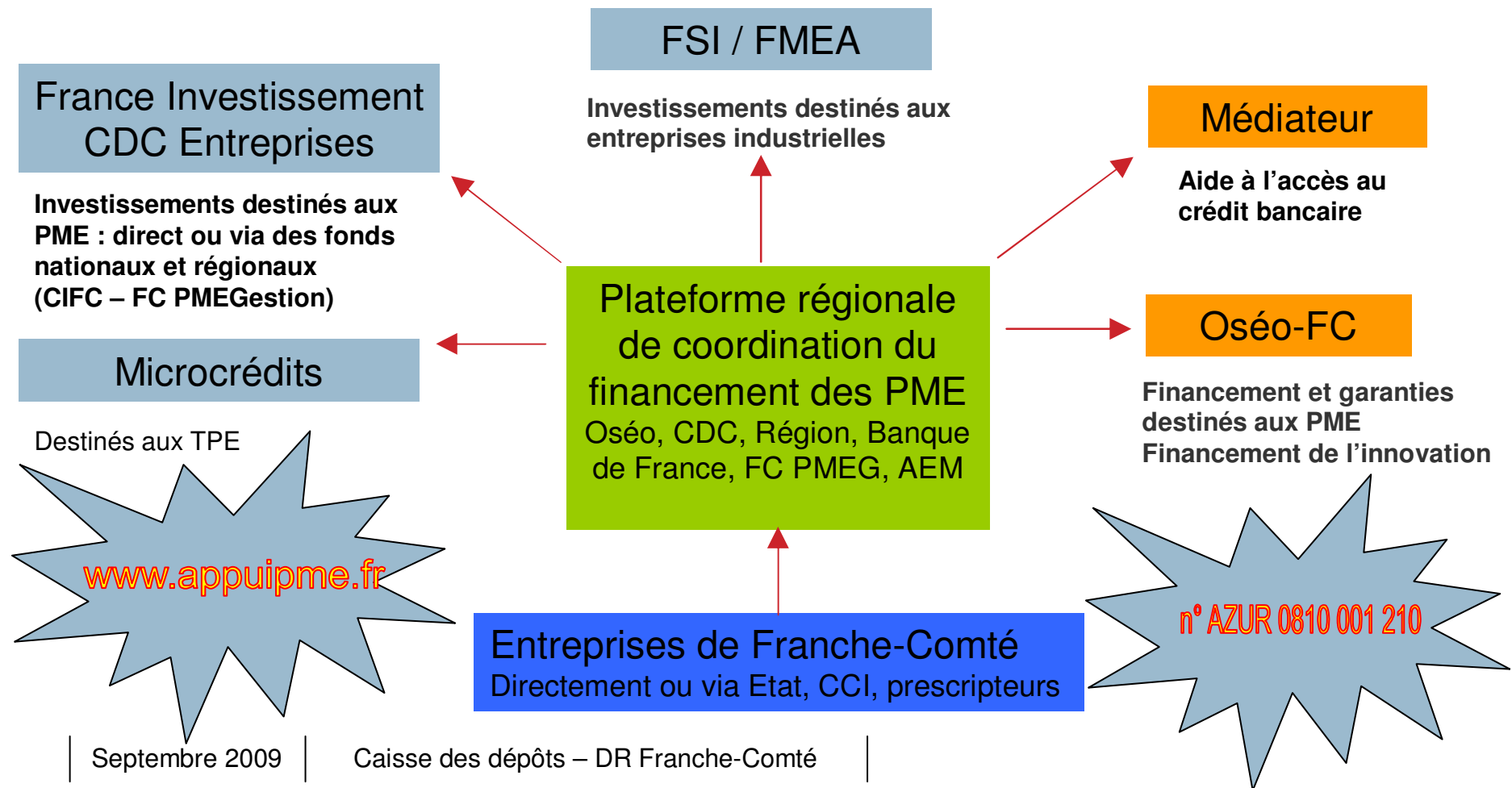
- **50 M €** investis dans 23 PME Franc-comtoises (exemple : IMI Cheval, 365 matins, ...)
- **2,5 M €** investis dans le fonds Franche-Comté PME Gestion
- Apport de **500 K€** dans le nouveau Fonds régional d'intervention pour les entreprises
- **1,2 M €** apportés aux fonds Réseau Entreprendre, France Initiative, ADIE (245 entreprises financées, représentant 663 emplois en 2008)
- A noter également : investissement du FMEA (25 M€) dans FSD/SNOP (Wagon automobile)



La Caisse des Dépôts et les PME en Franche-Comté

- Des **dispositifs de renforcement** des fonds propres mal connus et trop peu utilisés
- Des **réseaux de financement** qui ne travaillaient pas suffisamment en réseau
- **Création d'une plateforme régionale** de coordination : détecter, orienter, faciliter, suivre
- Depuis novembre 2008 : **33 entreprises** en portefeuille

La plate-forme régionale de coordination du financement des entreprises





Caisse
des Dépôts

Besoins en fonds propres > 15M€ et fonds sectoriels

Outil	Cibles/Intervention	Point d'entrée local	Caractéristiques
Fonds Stratégique d'investissement (FSI)	<ul style="list-style-type: none">• Sociétés cotées dont l'actionnariat n'est pas stabilisé• Entreprises d'une filière confrontée à des difficultés conjoncturelles (ex: automobile)• Sociétés de taille moyenne non cotées ayant des projets de croissance	Direction régionale Caisse des Dépôts	Le FSI est une filiale de la Caisse des Dépôts <u>Investissements réalisés :</u> Valéo (24M€) Daher (68M€) Farinia Group (20M€) Led to Lite (4M€) Photonics (10M€) Gemalto (160M€) Nexans (58M€) Meccano (2M€) Frey nouvelles technologies (7M€)
Fonds de modernisation des équipementiers automobile (FMEA)	Entreprises de la filière automobile	Direction régionale Caisse des Dépôts	Fonds doté de 600M€, dont 200M€ par le FSI <u>Investissements réalisés :</u> Trèves (55M€) Michel Thierry Groupe (15M€) Savoy International (4,3M€) SNOP (25M€) Electropoli (6M€) Mécaplast (55M€) Sora Composites (9M€)

Besoins en fonds propres < 15M€

Fonds PME de CDC Entreprises

Outil	Cibles/Intervention	Point d'entrée local	Caractéristiques
Fonds de co-investissement direct (FCID)	Ticket à partir de 2M€ capital risque, capital développement et capital transmission	Direction régionale Caisse des Dépôts	CDC Entreprises, filiale de la Caisse des Dépôts
Avenir Entreprises Développement	Ticket 300k€ à 2M€ Capital développement et capital transmission	OSEO Franche-Comté	Avenir Entreprises, filiale de la Caisse des Dépôts avec OSEO
Franche-Comté PME 3	Ticket 300k€ à 2M€ Capital développement et capital transmission	Franche-Comté PME Gestion	Organisme franc-comtois de capital investissement
Fonds régional d'intervention pour les entreprises (nouveau)	Ticket 150k€ à 500k€ Entreprises en difficultés conjoncturelles et surmontables	Franche-Comté PME Gestion	Organisme franc-comtois de capital investissement
Avenir Entreprises Mezzanine (AEM)	50k€ à 300k€ Capital développement et capital transmission	Direction régionale OSEO	Avenir Entreprises, filiale de la Caisse des Dépôts avec OSEO

Outil	Cibles/Intervention	Point d'entrée local	Caractéristiques
Prêts d'honneur	Jusqu'à 50k€ Prêt personnel au créateur-repreneur d'entreprises, sans garantie ni caution	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau Entreprendre 	Fonds de prêts d'honneur abondés par les collectivités territoriales, les établissements bancaires, la Caisse des Dépôts
Prêt à taux zéro NACRE Publics demandeurs d'emploi, bénéficiaires de l'ACCRE	de 1000 à 10 000 € Prêt personnel au créateur-repreneur d'entreprises, sans garantie ni caution	<ul style="list-style-type: none"> • Chambre de commerce et d'industrie de Belfort • Chambre des métiers et de l'artisanat • Boutique de Gestion • ADIE • Franche-Comté Active 	Ressource LDD apportée par la Caisse des Dépôts (1,7M€ en Franche-Comté en 2009)



**Caisse
des Dépôts**

Dispositifs en cours de constitution ou en projet

Outil	Cibles/Intervention	Point d'entrée local	Caractéristiques
Fonds de prêts participatifs : 1 Md€ ?	PME Projets de développement		Projet à l'étude Grand emprunt ?
Fonds national de consolidation des entreprises 200 M€	Entreprises en difficulté conjoncturelles et surmontables		En cours de constitution 100 M€ FSI 500 M€ institutionnels
Fonds sous-traitants de l'automobile	Fournisseurs de la filière automobile de rang 2 et supérieur		En cours de constitution dotation du FMEA et des équipementiers de 1 ^{er} rang
Fonds filière bois	Entreprises filière bois		En cours de constitution
Prêts d'honneur (création-reprise d'entreprises)	Jusqu'à 50k€ Prêt personnel au créateur-repreneur d'entreprises, sans garantie ni caution	Projet de création sur le Territoire de Belfort	Projet à l'étude
Prêts d'honneur Transition	Entreprises en difficultés conjoncturelles et surmontables Prêt d'honneur jusqu'à 50k€	Associations de prêts d'honneur intervenant en Franche-Comté	Projet à l'étude

Septembre 2009

Caisse des dépôts – DR Franche-Comté

L'ouverture de votre capital à un fonds d'investissement

- **Des difficultés à surmonter :**
 - Culturelles : PME familiales, relations classiques avec une banque
 - Financières : plan d'affaires prévisionnel, valorisation
 - Juridiques
 - Méthodologiques
 - Temps d'instruction : entre 3 et 6 mois
- **Ne pas hésiter à rencontrer plusieurs investisseurs**
- **De l'importance d'un bon conseil à vos côtés**

L'ouverture de votre capital à un Fonds d'investissement

- **Un partenariat dynamique, et donc un accord sur :**
 - ⇒ **le projet de développement**
 - ⇒ **la gouvernance**
pacte d'associés, conditions d'évolution de l'actionnariat
 - ⇒ **la valorisation**
 - ⇒ **les paramètres et conditions de sortie** : l'un des premiers sujets de discussion

Dynamique = **accompagnement dans la durée**

La valeur ajoutée du fonds d'investissement

- **Apport financier**
- « **Institutionnalisation** » de l'entreprise
- **Un partenariat actif au côté du dirigeant**
 - ⇒ **participer** à la définition des orientations stratégiques
 - ⇒ **faciliter l'accès** de l'entreprise **à des ressources stratégiques** (recrutement, développement à l'étranger, R et D, croissance externe)
 - ⇒ **renforcer le suivi stratégique**, y participer
- ... Mais, chacun à sa place !

Constitution d'un dossier fonds propres

■ Présentation de l'entreprise

- coordonnées - siège social – établissements
- Nature juridique de la société : (SA, SAS, SARL,)
- Activité de l'entreprise, structuration (filiales?)
- Année de création
- Actionnariat

■ Description du projet, du besoin

- Contexte du dossier : fonds régionaux et investisseurs sollicités, lien avec un pôle de compétitivité
- stade d'intervention : pré-amorçage, amorçage, création, développement, transmission, retournement
- Marché visé, clients cibles, taille du marché, existence d'études de marché
- Besoins en fonds propres

■ L'entreprise en chiffres

- Besoins en fonds propres
- Montant des fonds propres de la société
- Historique chiffré de l'entreprise (réalisé 2005-2008 et prévisionnel 2009-2011) :
Chiffre d'affaires, résultat d'exploitation, EBITDA/EBE, résultat net, fonds propres, endettement, trésorerie, nombre de salariés

La Plateforme Franche-Comté de coordination du financement en fonds propres des entreprises

Contacts

- Conseil régional Franche-Comté – Christophe GARNIER

Tél. 03 81 61 62 00

christophe.garnier@franche-comte.fr



- Caisse des Dépôts – Antoine BREHARD

Tél. 03 81 25 07 07

antoine.bernard@caissedesdepots.fr



- OSEO Franche-Comté – Jean-Marc DUCIMETIERE

Tél. 03 81 47 08 90

jm.ducimentiere@oseo.fr



Le Fonds Régional d'Intervention pour les Entreprises (FRIE)

Patrick BLASSELLE

Directeur Franche-Comté PME Gestion



Le Fonds Régional d'Intervention pour les Entreprises en Franche-Comté (FRIE)

Objectifs

- Soutien aux PME franc-comtoises impactées par la crise
= projets de développement ou de maintien d'activité

Entreprises bénéficiaires

PME industrielles ou de services à l'industrie :

- CA < à 20 M€ ;
- Pas d'autres dispositifs FSI, FMEA, fonds de retournement nationaux
- Perspectives de consolidation de tout ou partie de l'emploi
- Intérêt en terme de filière économique, intérêt technologique ou un savoir-faire unique.



Le Fonds Régional d'Intervention pour les Entreprises en Franche-Comté (FRIE)

Modalités

- Actions et obligations convertibles. Possibilité de conventions de portage avec les dirigeants.
- Opérations coordonnées avec l'ensemble des partenaires de l'entreprise (actionnaires, partenaires bancaires, collectivités, Etat...) et temporaires avec clauses de sortie dans un délai de 5 à 7 ans.
- Engagement des dirigeants en termes de conformité de la gouvernance aux bonnes pratiques.



Le Fonds Régional d'Intervention pour les Entreprises en Franche-Comté (FRIE)

Contacts

- Patrick BLASSELLE - Franche-Comté PME Gestion
Tél. 03 81 25 06 14
p.blassel@siparex.com

FRANCHE-COMTÉ PME GESTION
SIPAREX
Capital de proximité

- Valérie BRETEY – CCI du Territoire de Belfort
Tél. 03 84 54 54 00
direct.cci@belfort.cci.fr

 **CCI**
Territoire de Belfort



Le Fonds du Conseil régional

Véronique MENETRIER

Conseil régional de Franche-Comté



Les outils de restructuration



Le Fonds de Développement Economique et Social (FDES)

Frédéric LERMINIAUX

Gérant intérimaire Trésorerie Générale du Territoire de Belfort



Le Fonds de Développement Economique et Social (FDES)

Définition

- Compte spécial du Trésor permettant l'attribution de prêts aux entreprises
- Intervention financière de l'Etat sous forme d'un prêt

Bref aperçu historique

- Il existe actuellement dans le cadre de la procédure CODEFI
- Il est abondé en 2009 d'une dotation supplémentaire de 100 millions d'euros à l'appui des instruments d'intervention des Commissaires à la Réindustrialisation



Le Fonds de Développement Economique et Social (FDES)

Conditions d'éligibilité

- Les prêts du FDES s'adressent à des entreprises in bonis ou ayant fait l'objet d'une reprise
- Entreprises commerciales en situation régulière par rapport à leurs obligations fiscales et sociales. Sont exclues les entreprises des secteurs de l'agriculture, de la pêche, du commerce et des transports.



Le Fonds de Développement Economique et Social (FDES)

Objet

- Contribue à la restructuration d'une entreprise in bonis
- Contribue à l'élaboration d'un plan de reprise (cession après dépôt de bilan)
- Caractère exceptionnel de ce prêt dans la mesure où il intervient comme moyen pour dénouer une négociation préalable entre partenaires privés de l'entreprise

Caractéristiques

- Le taux d'intérêt = Taux du marché de l'OAT de référence à 10 ans + 2 %
- Montant maximum plafonné à 2000 € par emploi en CDI et 800 000 € globalement.



Le Fonds de Développement Economique et Social (FDES)

CODEFI

Renseignement auprès du secrétaire permanent du CODEFI :

Denis CROENNE
Trésorerie générale
9 bis, Faubourg de Montbéliard BP 489
90016 BELFORT CEDEX
Tél : 03 84 36 62 20 / 24
denis.croenne@dgfip.finances.gouv.fr



Les outils de soutien à l'emploi



Le Crédit de taxe professionnelle de 1 000 € par salarié

Hélian SIEK

Direction des Services Fiscaux du Territoire de Belfort



Le crédit de taxe professionnelle de 1 000 € par salarié

Objectifs

- soutenir l'emploi dans les territoires particulièrement touchés par les restructurations industrielles

Entreprises bénéficiaires

- entreprises redevables de la TP ou temporairement exonérées,
- activités des établissements pouvant en bénéficier : industrie, recherche scientifique et technique, service de direction, service d'études et d'ingénierie, service d'informatique.

Le crédit de taxe professionnelle de 1 000 € par salarié

Modalités

- Demande sur la déclaration de TP 1003 ou 1003 P avant le 1er mai de l'année d'imposition ou, en cas de création d'établissement ou de changement d'exploitant en cours d'année civile, sur la déclaration provisoire de TP 1003 P, souscrite avant le 1er janvier de l'année suivant celle de la création ou du changement.
- Demande sur papier libre pour les redevables dispensés de déclaration, avant le 1er mai de l'année précédant celle de l'imposition.



Le crédit de taxe professionnelle de 1 000 € par salarié

Le crédit d'impôt s'élève à 1 000 € par salarié, pour une durée de 3 ans et dans la limite de 200K€ par entreprise sur 3 ans.

La demande doit être déposée auprès du service des impôts dont relèvent le ou les établissements qui bénéficient du crédit de TP.

Contacts

- Hélian SIEK – Direction des Services Fiscaux
helian.siek@dgfip.finances.gouv.fr



Les dispositifs du Fonds National pour l'Emploi - Formation et de l'Activité Partielle de Longue Durée

Edouard INES

Directeur DDTEFP du Territoire de Belfort



Les dispositifs du Fonds National pour l'Emploi - Formation et de l'Activité Partielle de Longue Durée

FNE Formation

Objectifs

- Vocation première = maintien dans l'emploi et prévention des licenciements

Entreprises bénéficiaires

- Toutes les entreprises et tous les salariés

Modalités

- convention de formation ou d'adaptation.
Formations concernées = reconnaissance des qualifications, validation de l'expérience ou polyvalence des salariés.



Les dispositifs du Fonds National pour l'Emploi - Formation et de l'Activité Partielle de Longue Durée

Activité Partielle de Longue Durée (APLD)

Objectifs

- offrir des allocations complémentaires à l'allocation chômage partiel

Entreprises bénéficiaires

- Toutes les entreprises et tous les salariés sont concernés par ce dispositif



Les dispositifs du Fonds National pour l'Emploi - Formation et de l'Activité Partielle de Longue Durée

Activité Partielle de Longue Durée (APLD)

Modalités

- prise en charge possible pour les heures autorisées à compter du 1^{er} mai 2009.
- APLD = 1,90€ pour les 50 premières heures
3,90€ pour les suivantes

Avantages partagés entre l'employeur et les salariés :

- 75% de la rémunération brute basée sur une assiette plus favorable (congrés payés)
- Indemnités exonérées de cotisations de sécurité sociale jusqu'à 75% de cette rémunération
- Incitation à la formation (entretien individuel)



Les dispositifs du Fonds National pour l'Emploi - Formation et de l'Activité Partielle de Longue Durée

Contacts

- Laurence RISS-MAIRE – DDTEFP 90
Tél. 03 84 57 71 07 - laurence.riss-maire@direccte.gouv.fr
- Joëlle COMTE – DDTEFP 90
Tél. 03 84 57 71 06 – joelle.comte@direccte.gouv.fr



**Les dispositifs de la
CCI du Territoire de Belfort**



Les dispositifs de la CCI du Territoire de Belfort



DIRECT CCI

Informe, répond aux questions, guide et propose diverses orientations en fonction de la situation de l'entreprise.

03 84 54 54 00

direct.cci@belfort.cci.fr



Les dispositifs de la CCI du Territoire de Belfort

CIP
Centre d'Information et de Prévention
du Territoire de Belfort

Chef d'entreprise
vous presentez des difficultés,
n'attendez pas !

Le CIP vous propose des entretiens gratuits avec des spécialistes
qui vous apporteront une information complète pour :

- mieux **anticiper & prévenir**
les difficultés financières, économiques, juridiques
et techniques
- mieux **gérer**
la crise
- mieux **utiliser**
les procédures amiables trop souvent méconnues

Pour un **rendez-vous gratuit et confidentiel**

03 84 54 54 00

**Votre Centre
d'Information et de Prévention**
du Territoire de Belfort

Chambre de Commerce et d'Industrie
du Territoire de Belfort
1 rue du Porteur-Hier - 91111 - 90000 Belfort Cedex

CIP

RDV gratuit et confidentiel avec
expert-comptable, avocat,
commissaire aux comptes et
ancien juge du Tribunal de
Commerce

03 84 54 54 00

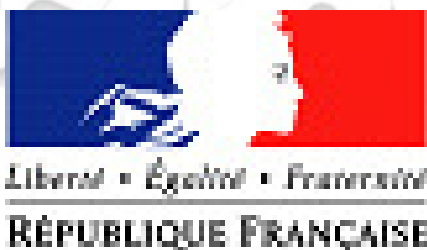
direct.cci@belfort.cci.fr



Jean-Benoît ALBERTINI

Préfet

Préfecture du Territoire de Belfort



Descriptif complet de ces mesures sur

www.lesitedeschefsdentreprise.fr



**Nous vous remercions
pour votre attention.**

